



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Deuxième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 9
le mardi 15 décembre 2015

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*. L'hon. M. Arseneault.
3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Doherty.

- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*. L'hon. M. Doherty.
 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. L'hon. M. Horsman.
 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*. L'hon. M. Horsman.
 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.
 L'hon. M. Doucet.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 8 — L'hon. M. Melanson, appuyé par L'hon. M. Gallant, proposera, le jeudi 17 décembre 2015, la résolution suivante :
 que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Motions réglées

Motion 5 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 2 décembre 2015.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 7 — M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Bourque, proposera, le mardi 15 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le rapport annuel de 2015, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 13 février 2015, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2014 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

Loi sur la conversion au système métrique, L.N.-B. 1977, c.M-11.1, articles 13, 15 et 25 de l'annexe A ;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2 ;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22 ;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2015, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

- 5, *Loi sur les emplois verts*. M. Coon.
 9, *Loi concernant le droit au travail*. M^{me} Lynch.

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Higgs, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;
attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 3 — M. Urquhart, appuyé par M. B. Macdonald, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province ;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

Motion 4 — M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement ;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficience sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

Motion 6 — M. Stewart, appuyé par M^{me} Lynch, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;

attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée

un plan visant à améliorer les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

Motions réglées

Motion 1 — M. Steeves. Débat sur la motion le 10 décembre 2015; rejet de la motion le 10 décembre 2015.

PÉTITIONS

- 1, M. Wetmore — présentée le 8 décembre 2015.
- 2, L'hon. M. Horsman — présentée le 9 décembre 2015.
- 3, M^{me} Shephard — présentée le 10 décembre 2015.

RÉUNIONS DE COMITÉS

Le Comité permanent de la politique économique se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le mardi 15 décembre 2015 après l'ajournement de la Chambre, jusqu'à 18h.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative